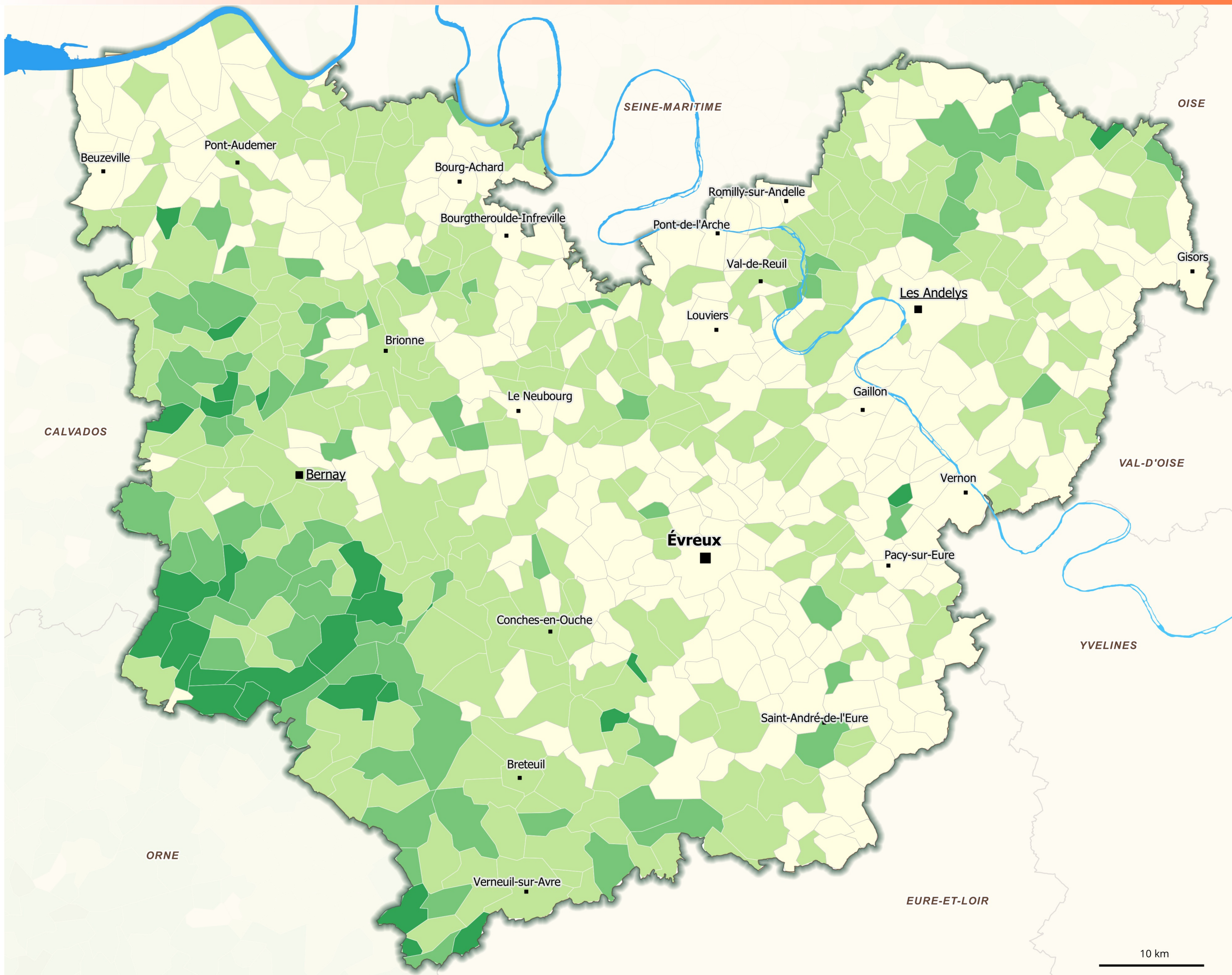


Depuis 2010 et la loi dite « Grenelle II », la réduction de la précarité énergétique est devenue un axe prioritaire des politiques publiques sociales et environnementales.

La Normandie est la 5e région métropolitaine où la part de ménages vulnérables est la plus forte, dépassant d'un point la moyenne de France Métropolitaine - hors Ile de France.

Les ménages vulnérables résident plus fréquemment au sein de logements énergivores, plus particulièrement dans des logements anciens construits avant 1970 (avant les premières réglementations thermiques).

Dans l'Eure, 39100 ménages sont considérés vulnérables, il représentent 16,2% de l'ensemble des ménages. Les pôles urbains et la vallée de la Seine sont moins exposés à la vulnérabilité, tandis que les territoires du sud-ouest du département ont une précarité plus importante.



- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chef-lieu de canton

Vulnérabilité énergétique liée aux logements

- Très élevée
- Elevée
- Moyenne
- Faible
- Très faible